NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

88 N° 8 1966

Autorité et vie religieuse

J.-M.R. TILLARD (op)

p. 786 - 806

https://www.nrt.be/it/articoli/autorite-et-vie-religieuse-1576

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Autorité et vie religieuse

Il est clair qu'un renouvellement profond des structures de la vie religieuse s'impose. Tributaires de leur contexte d'origine, certaines de nos formes de vie ne cadrent plus avec les traits propres et les aspirations spontanées de l'homme d'aujourd'hui et donc ne lui transmettent plus un appel, une invitation du Seigneur : tout appel doit d'abord pouvoir être compris. Bien plus, elles demandent souvent pour être observées tant de raffinements dans l'interprétation et de casuistique dans l'application qu'on peut se demander si elles représentent encore un chemin valable pour le don total de soi-même. Peut-on promettre fidélité à des lois que l'on sait inappliquées et inapplicables ? N'est-ce pas dès le départ se situer dans un certain climat de manque de franchise et de droiture intérieure ?

Notre pratique actuelle de l'obéissance religieuse entre parmi les points qui posent le plus de problèmes à nos contemporains. En effet, le type de gouvernement qui, depuis surtout les XVI^e^ et XVII^e^ siècles, s'est peu à peu imposé et que, plus près de nous, l'influence du pontificat de Pie IX a fortement contribué à généraliser, conçoit l'obéissance sous une forme monarchique, même là où les Chapitres conservent une grande partie de leur attribution originelle. Or dans notre société occidentale l'autorité tend de plus en plus à s'exercer dans la ligne de ce que l'on appelle la *co-responsabilité,* avec ce que celle-ci implique de participation commune du groupe dans l'élaboration des lois qui le régissent. La direction se conçoit moins comme la fonction d'un ou de quelques responsables que comme une activité engageant, de façon plus ou moins directe, la majorité des membres ou de leurs représentants. Si l'on tient compte du fait que ce type de gouvernement se généralise dans ce que les sociologues nomment les « groupes volontaires » suscités par la recherche d'une fin commune et libre, et que nos communautés religieuses se rapprochent fort de ceux-ci, on ne peut éviter la question : une évolution profonde, voire radicale,

de notre type d'autorité n'est-elle pas nécessaire ? Mais est-elle théologiquement possible ?

L'histoire nous oriente déjà vers une réponse optimiste et affirmative. Les grands tournants qui ont le plus marqué le sort de l'institution religieuse correspondent à l'apparition de formes nouvelles de gouvernement, en harmonie avec les besoins et la mentalité de l'époque. Le *Père Abbé* de la tradition bénédictine, le *Frère Prieur* de la fraternité des Mendiants, le *Général* des ordres modernes, le *Responsable* des fondations toutes récentes, sont autant de titres traduisant l'assomption de valeurs fondamentales du contexte sociologique ambiant. Pourquoi ce qui s'est ainsi accompli dans le passé ne pourrait-il pas continuer de se faire aujourd'hui ? Et sur une échelle plus large ? Car il ne suffit plus que naissent des communautés nouvelles plus adaptées et venant faire nombre avec les anciennes qui demeureraient immobiles ou se contenteraient d'un vaste époussetage. Il faut que tous les instituts — sans cesser d'être eux-mêmes et sans perdre leurs caractères propres — cherchent à mettre leur genre de vie et de gouvernement à l'unisson des mouvements de fond qui dessinent le visage nouveau de l'humanité [1].

Mais un tel renouveau, qui n'est pas facile, exige au préalable un effort théologique de discernement entre le noyau essentiel de toute autorité exercée au nom du Christ dans l'esprit de l'Evangile et les formes accidentelles liées aux divers milieux d'incarnation du levain évangélique. Car le premier doit demeurer intact tandis que les secondes non seulement peuvent mais doivent peu à peu se modifier. C'est le but de cette étude, faisant suite à notre article sur l'obéissance [2], que de déblayer quelque peu le terrain en dégageant quelques traits majeurs de ce que nous appellerons *le service évangélique de l'autorité dans la vie religieuse.*

Une forme propre et bien spécifique de l'autorité évangélique

Il faut commencer par dissiper une équivoque. Lorsque, surtout depuis la Constitution dogmatique *Lumen Gentium,* on parle d'autorité dans l'Eglise, on pense spontanément à ce qui en est le cas le plus fondamental et le plus typique, l'autorité hiérarchique, liée à l'être même de l'Eglise de Dieu en sa forme visible et historique. Car s'il est vrai que, tout au long de l'histoire, la conception que l'on s'est faite de cette autorité « des chefs et pasteurs de l'Eglise » a assumé bien des traits de l'institution monastique et que, de nos jours encore,

1. Cette idée est au cœur du Décret *Perfectae caritatis.* Cfr *N.R.Th.,* 88 (1966) 398-406.
2. *L'obéissance religieuse, mystère de communion,* dans *N.R.Th.,* 87 (1965) 378-394.

on tend à projeter sur l'obéissance du prêtre à son évêque ou du laïc à son clergé une notion trop « religieuse » de l'obéissance, il faut admettre que l'osmose a joué aussi en sens inverse. Une grande imprécision théologique règne actuellement en ce domaine de l'autorité et de l'obéissance. On confond les plans. D'où des malaises et des manques graves de lucidité. D'une part — et cette idée a souvent percé dans les discussions conciliaires — les prêtres diocésains affirment que leur lien de soumission à l'évêque équivaut de fait à un réel vœu d'obéissance. D'autre part les religieux conçoivent leur relation au supérieur (surtout au supérieur majeur) sur le type de la relation du fidèle à l'évêque.

Arrêtons-nous à ce dernier point. Il serait aisé de montrer par le détail comment de fait aujourd'hui l'autorité du supérieur est souvent le décalque de celle du chef hiérarchique. Quelques indices suffiront. Le supérieur majeur a même pouvoir direct sur chaque religieux que l'évêque sur chaque fidèle ; il nomme directement les supérieurs locaux à la façon dont l'évêque nomme les curés ; il s'entoure d'un conseil bâti sur le schème du conseil épiscopal ; il confine ses activités dans un domaine surtout administratif ; nous avons même récemment entendu parler de « collégialité » des supérieurs. En un mot, alors que dans les derniers siècles l'Eglise s'est orientée de plus en plus nettement vers une conception juridique de l'autorité hiérarchique, coupant celle-ci de sa dimension pneumatique pour la cantonner dans la sphère de l'administration et exigeant du fidèle une obéissance sans nuances, l'institution religieuse s'est peu à peu rangée à ce type d'autorité et d'obéissance. Elle aussi a pratiquement évacué de sa vision du supérieur l'aspect spirituel pour tout centrer sur « le droit à l'obéissance réclamé par la fonction ». En conséquence elle a exigé des sujets une soumission justifiée par recours à cette notion juridique de l'autorité. Elle a ainsi perdu ses caractéristiques propres pour se mouler, plus ou moins consciemment, sur le type d'autorité hiérarchique. Dans les communautés féminines, là où les rapports avec la juridiction épiscopale se situaient dans un climat plus paisible et moins chargé de germes de conflits, ce processus d'assimilation n'a fait que s'accentuer pour parvenir, le tempérament féminin y aidant, à la situation que nous connaissons. La supérieure majeure est dépositaire d'un pouvoir *personnel* qui ne souffre guère de limites ; tout descend d'en-haut par voie hiérarchique et l'on semble souvent convaincu que Dieu a comme remis son propre pouvoir entre les mains de celle qui « le représente ».

Bref, il n'existe plus pratiquement dans l'Eglise qu'un type commun de conception de l'autorité évangélique. Fruit du recoupement de deux formes originellement fort distinctes, peut-il vraiment satisfaire le Peuple de Dieu en son entier et dans toutes les manifestations de sa Vie ? Nous en doutons. Certes le Concile a poussé fortement tous les

chefs, quels qu'ils soient, à une conversion profonde de leur mentalité et de leur agir. Mais à la base de cette conversion doit se trouver un effort de repensée de la nature propre de l'autorité que chacun possède. Autrement on risque, encore une fois, de tourner en rond.

De fait, autorité hiérarchique et autorité religieuse représentent deux cas différents de l'autorité évangélique. Cette différence se perçoit aisément si l'on cherche à définir la fonction de chacune face à la finalité propre des communautés dans lesquelles et au profit desquelles elles s'exercent. Car une autorité ne peut se comprendre en dehors de sa relation à la société où elle éclôt.

La hiérarchie, dont les divers degrés sont dessinés par des grâces sacramentelles officiellement conférées par l'Eglise, a pour finalité essentielle la construction et la structuration du Corps du Christ éminemment par le don des biens divins par excellence : la Parole et l'Eucharistie. Qu'il soit évêque, prêtre ou diacre, le ministre est le « sacrement humain » à travers lequel Dieu lui-même agit *hic et nunc* en son Peuple. Si, surtout dans la célébration communautaire du mémorial du Seigneur, il a également une charge de « médiateur » pour faire monter vers le Père la prière, l'offrande, l'action de grâces du Peuple tout entier, il se situe d'abord et essentiellement dans le mouvement descendant qui va de Dieu aux hommes dans le Christ. Même l'activité selon laquelle il « organise » l'Eglise pour qu'elle soit capable de répondre à sa vocation dans le monde se trouve saisie dans ce dynamisme de l'*agapè* du Père.

Et c'est là qu'il faut situer le pouvoir dont Dieu lui-même revêt ses ministres. Pouvoir pour le don de la bienveillance du Père. Donc, pouvoir pour exercer « au nom du Père » et (comme le dit si bien la théologie classique) « en se coulant dans l'intention de l'Eglise entière » les fonctions qui confèrent la grâce de Dieu. Certes, surtout aux origines, ce service est toujours vu dans la jonction avec un don de l'Esprit qui transforme la personne en la rendant par tout elle-même conforme à ce qu'elle doit accomplir. Pourtant il est clair que l'autorité ainsi portée par le ministre vient essentiellement du fait que le Père a explicitement conféré à cet homme, par l'Eglise, un pouvoir spécial qui en fait l'instrument pour le don de sa bienveillance. En d'autres termes, Dieu a fait de lui « le *sacramentum* du Christ Tête » vivifiant et conduisant son Eglise. Comme le précise, parlant des évêques, la Constitution *Lumen Gentium*, c'est par leur ministère privilégié que le Seigneur Jésus « prêche à toutes les nations la Parole de Dieu, et administre sans cesse aux croyants les sacrements de la foi, c'est par leur soin paternel qu'il incorpore, par une nouvelle naissance d'en-haut, de nouveaux membres à son Corps, c'est enfin par leur sagesse et leur prudence qu'il dirige et conduit le Peuple du Nouveau Testament dans son pèlerinage vers la béatitude éternelle »

(n. 21). Pouvoir d'ordre sacramentel d'où découle une autorité que l'on peut, elle aussi, qualifier de *sacramentelle*. Une autorité à travers laquelle Dieu lui-même vivifie et conduit son Peuple. Elle s'enracine dans une initiative divine, scellée par un sacrement, donc toujours accompagnée d'un charisme proportionné. Dans le dessein divin c'est par elle que doit demeurer présente dans l'Eglise, jusqu'à la Parousie, l'autorité du Seigneur Jésus.

Il en va tout autrement de l'autorité du supérieur religieux. Celle-ci se situe essentiellement non dans le mouvement vertical descendant du Père à l'Eglise mais plutôt dans le mouvement horizontal reliant les frères entre eux en vue du mouvement ascendant vers le Père. Nous allons nous expliquer.

La communauté religieuse est une cellule de l'Eglise, et comme telle il lui est radicalement impossible de se soustraire à l'autorité hiérarchique. Car elle vit de la Parole et des sacrements. Elle ne se donne donc pas un chef pour remplacer ou diminuer l'autorité de ceux que le Seigneur lui-même a mis à la tête du troupeau. D'ailleurs elle n'est pas une société essentiellement hiérarchique, essentiellement structurée par la relation pasteur-troupeau. Elle est au contraire essentiellement une *fraternité*. A l'intérieur du Peuple de Dieu, donc fabriquée elle aussi par le service des chefs de celui-ci, mais en se situant d'emblée au plan de la *communion* fraternelle qui définit l'Eglise en son être de mystère, elle se veut en effet réponse à la poussée de l'Esprit dans le cœur des baptisés. Comme une seconde instance du dynamisme de la grâce. Donnée d'ordinaire par l'action des ministres hiérarchiques, celle-ci, une fois reçue dans le croyant, n'y demeure pas inactive. Elle cherche sa parfaite éclosion, moyennant l'engagement libre de l'homme. La communauté religieuse est la *fraternité* d'un petit groupe de baptisés s'étant réunis pour trouver en commun, dans une forme de vie dessinée par une certaine règle, cette éclosion de leur être de grâce.

On le voit, nous sommes ici à un tout autre plan que lorsque nous tâchions de préciser la nature de l'autorité hiérarchique. Nous ne nous situons plus dans la ligne descendante du don de la bienveillance divine par le Père. Nous sommes au contraire au plan de la réponse humaine à cette bienveillance, au point précis où l'Esprit Saint suscite dans l'homme un désir d'entrée totale dans le don divin. La communauté religieuse peut donc se définir comme de l'ordre du pneumatique et non du hiérarchique, bien que, répétons-le, la hiérarchie soit elle-même portée par la puissance de l'Esprit, comme de l'ordre de la grâce et non du sacrement, du mystère et non de l'institution. Elle apparaît là où l'activité des ministres du Peuple de Dieu produit son fruit, au point de rencontre de l'appel de l'Esprit et de la réponse humaine. C'est pourquoi elle surgit d'ordinaire — et là elle échappe radicalement à toute instrumentalité ministérielle — sous l'influence

d'un charismatique. L'Esprit lui-même la fait apparaître au sein de l'immense *koinônia* de vie produite par la Parole et l'Eucharistie.

Il va en résulter un type bien spécifique d'autorité pour ceux qui en auront la charge. D'abord cette autorité ne s'appuiera pas, comme dans le cas de la hiérarchie ecclésiale, sur un pouvoir et une grâce *sacramentels*. Cette différence nous paraît essentielle. Dans le sacrement de sa consécration l'évêque reçoit un pouvoir venu de Dieu, accompagné d'une grâce proportionnée, et qui le distingue « sacramentellement » des autres baptisés. Il y a là intervention directe du Père, officiellement signifiée par l'Eglise, et qui confère une autorité fondée sur la solidité d'un sacrement spécifique. Quand on sait que dans l'Eglise visible l'économie sacramentaire représente la cristallisation par excellence du vouloir divin salvifique pour l'aujourd'hui du dessein du Père, on mesure l'importance de cette origine *sacramentelle* de l'autorité hiérarchique. Dans la communauté religieuse, au contraire, rien ne vient distinguer, au plan du sacrement, le supérieur de ses sujets. L'autorité va donc se fonder sur autre chose qu'un degré dans l'ordre sacramentel. Elle va éclore sur l'égalité foncière de tous les baptisés, tous frères dans le Christ. Aucune autre garantie de la validité du pouvoir du supérieur ne sera donnée à la communauté que — du moins dans la législation actuelle — la fidélité à certaines normes de procédure et l'approbation d'une autorité supérieure, qui n'est pas toujours l'autorité hiérarchique sacramentelle. Avouons que c'est fragile.

D'ailleurs, pourquoi la communauté a-t-elle besoin d'un supérieur ? On répond souvent : le religieux est venu chercher dans la vie religieuse la voie de l'obéissance, or celle-ci exige un chef auquel on se soumet. Est-ce une justification suffisante ? Il nous semble que non. Constatons d'abord — en nous appuyant sur l'histoire des premières cellules religieuses — que cette volonté à laquelle on se lie peut théoriquement fort bien être celle d'un père spirituel individuellement choisi pour sa sagesse et une certaine sympathie, sans pour cela être le père de tout le groupe [3]. De plus, il semble évident que l'intention profonde de l'entrée en religion n'est pas, au moins de façon explicite et immédiate, le désir de se trouver un supérieur, mais celui d'adopter un style de vie, décrit par une certaine règle, capable de conduire vers la perfection évangélique. Le supérieur n'est qu'un élément, quoique central, de ce style de vie. Il jaillit donc du dynamisme même de la communauté, pour être le point de contact de celle-ci avec le vouloir du Père, son guide pour une fidélité plus parfaite à l'idéal librement choisi par tous selon les lignes majeures de la Règle. *Ce n'est pas la communauté qui se construit autour de lui, mais au contraire lui qui*

3. C'est bien ce que nous montre une lecture attentive des œuvres de CASSIEN et des *Apophtegmata Patrum*.

se situe au centre de tous les élans venus de la périphérie. Voilà pourquoi — et là encore il se distingue du chef hiérarchique — il ne donne pas sacramentellement la grâce et n'est pas formellement le canal des dons du Père. Sa fonction consiste à permettre à la voix de l'Esprit d'être d'abord mieux discernée et ensuite plus généreusement écoutée. Ne l'oublions pas, s'il y a communauté caractérisée par *telle* règle, c'est fondamentalement parce que des baptisés ont librement choisi de chercher là, *en commun*, le moyen d'une fidélité totale aux suggestions mystérieuses de l'Esprit dans le cœur de chacun.

Le service du supérieur ne consiste donc pas à se trouver entre le Père et l'homme mais plutôt entre l'homme et le Père. *Il est au point de convergence des appels du Seigneur en tous les frères, horizontalement situé là où ils confluent dans une ligne commune déterminée par la règle.* Son rôle sera de conduire et la communauté comme telle et chaque religieux à une plus profonde *communion* au vouloir du Père tel qu'il s'exprime dans la règle, dans les talents de chacun et dans les événements.

On comprend alors que son autorité lui vienne de Dieu — ce qui est évident et n'a pas besoin d'être explicité ici — mais par ses frères, par la fraternité. C'est ce qu'exprime fort bien la coutume de l'élection, aujourd'hui répandue dans la totalité des instituts au moins à l'échelon suprême. Une fois le choix fait, rien d'autre ne viendra s'y ajouter pour conférer le pouvoir. Pas de grâce sacramentelle nouvelle comme lorsque le Peuple chrétien choisissait lui-même son évêque[4]. Uniquement le vouloir de la communauté. Dans les communautés les plus anciennes et celles que l'on dit « exemptes » — comme chez les Prêcheurs — l'élection du Prieur se fera sans recours aucun à l'autorité épiscopale. *La volonté des frères, légitimement exprimée, suffit.* L'unique garantie est la présence du Seigneur Jésus et de son Esprit au milieu des siens. Nous sommes bien au plan profond de l'Eglise-Mystère !

Et c'est uniquement ce plan profond qui permet de répondre à la question que nous posions : pourquoi le besoin du supérieur ? Parce que dans l'Eglise tout doit se vivre en *communion* fraternelle, même la recherche d'une perfection individuelle, et que toute *communion* fraternelle exige un point de soudure visible. C'est la vocation du supérieur que de rendre à la communauté ce service fraternel. Alors que le ministre hiérarchique est surtout (mais pas uniquement, et il faut éviter tout durcissement) *sacrement* du Christ-Tête donnant à ses frères les biens du Père, le supérieur est surtout le *sacrement* du

4. On connaît la belle formule de saint LÉON : « Il faut que celui qui sera à la tête de tous soit choisi par tous » (*Epist.* 10, 6 ; *PL* 54, 634). Mais cette élection ne donne pas encore l'autorité sur le Peuple de Dieu. Il faut que s'y joigne la grâce propre transmise par l'acte hiérarchique.

Christ rassemblant autour de lui ses frères pour qu'ils épanouissent ces biens même que le Père leur donne gratuitement par la Parole et l'Eucharistie [5]. Au centre de la communauté — et nullement au-dessus d'elle — il a pour charge de maintenir avec fermeté la cohésion de tous dans la même vie fraternelle, la tension de tous vers la même fin commune, la fidélité de tous à l'appel de l'Esprit, le climat propice aux valeurs requises par l'idéal commun. *Lien de la fraternité, pivot de la recherche communautaire de perfection évangélique, guide de la fidélité à l'Esprit, voilà sa vocation.* Il est comme le point où se nouent les éléments qui, tous ensemble, font du groupe des frères un *être-de-communion.* En d'autres termes, le supérieur est le frère dont la fonction au sein de la fraternité est de permettre à la grâce eucharistique de *koinônia* de s'actualiser le plus possible et avec le plus de vérité dans la vie quotidienne. Le ministre hiérarchique a noué cette unité dans la célébration ; le supérieur la noue dans la percée de la puissance de grâce de cette célébration en l'épaisseur de l'existence de tous. Par là il soude la communauté à l'intérieur d'elle-même et avec le Père.

C'est dire l'importance de l'autorité qui en résulte. Autorité toute évangélique, jaillie de la *koinônia* et pour elle. S'il est vrai que le supérieur est le point de soudure de la communauté, comment concevoir que celle-ci puisse se maintenir sans *communier* à lui par l'obéissance ? Non pas l'obéissance à un ordre venu du dehors et que l'on pourrait soupçonner d'être sans rapport avec l'appel intérieur de l'Esprit, mais à un ordre jailli de la pression même de sa vie, apparaissant au cœur du réseau des liens que tisse l'effort commun et fraternel de tous vers la perfection évangélique. A condition, bien entendu, que les supérieurs eux-mêmes voient leur charge dans cette lumière et ne se considèrent pas comme les habitants d'une tour d'ivoire. Faut-il ajouter que cette théologie de l'autorité du supérieur religieux nous permet de considérer avec beaucoup de sympathie, sans aucune panique, tout le mouvement actuel vers la *co-responsabilité ?* Nous nous demandons même s'il n'y a pas là l'occasion providentielle d'un retour à l'esprit originel de la vie religieuse.

Une autorité « pauvre d'elle-même »

Nous pouvons maintenant nous arrêter sur cette autorité religieuse et tâcher de découvrir ses composantes essentielles. Avant tout sa qualité évangélique de pauvreté qui est l'arête vive autour de laquelle va se construire son exercice. Car il ne suffit pas de dire que l'autorité

5. L'évêque a lui aussi cette fonction, essentiellement liée à sa vocation de pasteur. Il incarne l'unité des cœurs réalisée par et dans la *communion* et il a fonction de ferment de cette unité. Mais nous cherchons ici à mettre en lumière la note dominante, le mouvement structurel de chaque autorité.

est service. Il faut préciser que ce service la place dans une difficile situation de tension qui exige du supérieur une authentique attitude de *kénose*.

D'ordinaire, on se sert de l'expression « le supérieur est représentant de Dieu » [6] pour signifier la grandeur de l'autorité, lui donner plus de poids et exiger une soumission plus totale. Peut-être aussi, en certains cas, pour couvrir certaines défaillances ou cacher sous un manteau de surnaturel des décisions parfois bien mesquines dans leur intention profonde. Pourtant, s'il est permis d'insister sur le fait que Dieu remet à son « représentant » un certain pouvoir et lui donne autorité, il faut en même temps rappeler que ce pouvoir se situe tout entier dans une ligne de pauvreté et de transparence.

D'abord une pauvreté face au Père. On a jusqu'ici trop utilisé l'exemple de la soumission de Jésus au Père uniquement pour justifier et fonder l'obéissance de l'inférieur au supérieur. C'est oublier que l'obéissance de Jésus est celle du Chef et Sauveur de l'Eglise. Qu'elle est donc le paradigme de l'obéissance du supérieur avant d'être celui de la docilité du sujet. Jésus est Maître et Seigneur (*Jn* 13, 13). Il est vraiment le chef de la communauté apostolique et, comme tel, possède totale autorité sur ceux qui accueillent sa Parole et acceptent de suivre son invitation. C'est pourquoi il exige d'eux qu'ils abandonnent, pour l'Evangile, certaines valeurs autour desquelles jusqu'ici leur vie s'était centrée, qu'ils acceptent de rendre publiquement témoignage à sa mission, et qu'ils partent prêcher la Bonne Nouvelle. Mais cette autorité il ne l'exerce que dans la soumission à une autre autorité, source et norme de son pouvoir, celle du Père. Son obéissance « à la volonté du Père » ne porte pas en effet uniquement sur l'accomplissement du Salut par l'Evénement pascal. Elle porte également, et tout aussi essentiellement, sur sa relation personnelle aux hommes que le Père lui confie.

Il faudrait étudier ici dans le détail, et sous cette lumière, le chapitre XVII du quatrième évangile, si peu assumé par la théologie de l'autorité. Jésus s'adresse au Père comme à celui auquel il doit rendre compte des hommes eux-mêmes qui l'ont suivi : « ils étaient à toi et tu me les as donnés » (17, 6), « tu les as tirés du monde pour me les donner » (17, 6), « ceux que tu m'as donnés sont à toi » (17, 9). Tout au long de cette prière, la formule « ceux que tu m'as donnés » revient comme un leitmotiv (17, 2. 6. 9. 11. 12. 24). Les hommes sont ceux du Père. Le Christ n'a autorité sur eux que parce que le Père lui-même les lui a donnés pour qu'il les « garde en son nom » (17, 12). Ailleurs, en plein cœur du chapitre six, Jean a mis sur les lèvres du Christ les paroles suivantes : « tout ce que me donne le Père viendra

6. Que reprend *Perfectae caritatis* (n. 14). Cfr *N.R.Th.*, 88 (1966) 403.

à moi... la volonté de celui qui m'a envoyé est que je ne perde rien de ce qu'il m'a donné mais que je le ressuscite au dernier jour ; oui, c'est la volonté de mon Père que quiconque voit le Fils et croit en lui ait la vie éternelle et que je le ressuscite au dernier jour... Nul ne peut venir à moi si le Père qui l'a envoyé ne l'attire ; et moi je le ressusciterai au dernier jour » (6, 37-44).

Jésus est le chef de la nouvelle humanité, le Seigneur de l'Eglise, en étant le Serviteur du Père. Et cela jusque dans l'événement final de l'histoire, puisque, selon les mots de Paul, « quand toutes choses lui auront été soumises, alors le Fils lui-même se soumettra à Celui qui lui a tout soumis, afin que Dieu soit tout en tous » (*1 Co* 15, 28). Il n'exerce sa Seigneurie que dans une attitude de complète pauvreté intérieure. Maître de l'Eglise et du monde, il demeure essentiellement le Fils dont le vouloir *communie* à la volonté de Celui qui est sa source, son principe, le Père. Par là surtout il est modèle de toute autorité dans le Peuple de Dieu. Il ne suffit donc pas de dire que celle-ci est un service fraternel. Il faut préciser que celui qui rend ce service doit être lui-même, face au Père, en situation d'*Ebed,* de Serviteur au sens plein que la Bible donne à ce mot.

Si cela vaut de toute autorité, il faut maintenant l'appliquer au cas spécial de l'autorité religieuse telle que nous l'avons envisagée plus haut. Nous disions que le supérieur se situait plus dans le mouvement ascendant allant de l'homme au Père que dans le mouvement descendant venant du Père vers l'homme. Comment concilier cette vue avec l'obéissance au vouloir du Père que nous venons de découvrir comme loi essentielle de l'exercice de l'autorité ? Tout simplement en ce que ce vouloir de Dieu n'est pas un vouloir désincarné qu'il faudrait chercher abstraitement. L'Esprit le grave dans le croyant. C'est en effet le fruit du baptême que de recréer l'homme en fils adoptif du Père, doté de traits qui dessinent son appel personnel pour le Royaume. Traits nouveaux, venus de la nouvelle naissance, mais aussi traits fondamentalement donnés par la nature et qui appartiennent eux aussi à l'être-chrétien. Loin de détruire ou de rendre vaine la nature, la grâce — ne nous lassons pas de le redire — en assume au contraire les valeurs et les projette dans la Pâque. Le choix adulte, mûrement posé, de l'entrée en religion sous telle règle a d'ailleurs été une première et importante mise en exergue des plus fondamentaux de ces traits.

Saisi, comme nous l'avons vu jusqu'ici, dans le dynamisme de l'appel du Seigneur en chaque religieux, et au confluent des réponses de chacun, le supérieur ne peut donc pas façonner ses sujets selon l'image que lui-même s'en fait. Ni juger uniquement à la lumière de ses propres opinions la valeur des normes obligatoires qu'il impose. Dieu seul a autorité pour sigiller dans le chrétien l'image du Christ, en la

puissance de l'Esprit donnée au baptême, sans cesse ravivée par l'Eucharistie. Le supérieur n'a donc pas à modeler le religieux à la façon dont le sculpteur modèle une terre glaise, afin d'y dessiner les traits du fondateur ou de la fondatrice. Il n'y a qu'un sculpteur, l'Esprit Saint. Il a toutefois à permettre à la semence cachée dans le mystère de chacun d'éclore. Et cela éminemment en conduisant les frères à vivre en plénitude l'*esprit* de la règle tel que le précisent les divers articles de celle-ci. La fidélité à la règle n'est nullement le but. Elle n'est que moyen privilégié pour le développement du germe baptismal, nourriture quotidienne pour l'explicitation du donné de grâce. Donc instrument au service de l'actualisation, dans le sujet, du vouloir précis du Père sur lui. Dans sa fonction propre, le supérieur, s'appuyant sur elle, doit à son tour servir l'image bien précise que Dieu a inscrite en chaque religieux et que celui-ci a librement décidé de développer au maximum par le choix d'une règle de vie et d'une fraternité religieuse. *Son autorité est donc toute pauvre : celle du frère qui ne fait que permettre aux autres de discerner l'autorité supérieure dont il est le serviteur. Une autorité de transparence.*

Affirmer cela revient évidemment à rompre avec toute une tradition d'exercice de l'autorité. A force de mettre le supérieur au-dessus de la communauté au lieu de le placer en son centre, parfois même de le séparer de ses frères « pour lui donner plus d'indépendance », on a souvent abouti à une conception autocratique du gouvernement des religieux. Par là on s'est orienté vers un légalisme qui non seulement contredit l'intention fondamentale de la vie religieuse mais peut parfois détruire certaines de ses valeurs évangéliques fondamentales.

Au lieu de chercher à servir le plus scrupuleusement possible le mystérieux vouloir divin gravé en chaque religieux, on impose en effet, assez souvent, lourdement et sans grand discernement, la volonté du supérieur. L'on pense que comme telle, quel que soit le mode de cheminement aboutissant à ses décisions, elle coïncide avec le vouloir du Père sur le sujet. Chose plus grave encore, il arrive que dans la plupart des décisions majeures et des assignations on tienne compte plus des besoins de l'institut comme entité juridique et sociale que de ceux des personnes. Et l'on se justifie en disant : « Les personnes se sont données à l'institut, elles se doivent à lui ».

Certes la communauté *ut sic* a ses droits sur l'individu, et le religieux ne serait pas vraiment fidèle à la *communion* fraternelle s'il ne se mettait pas généreusement au service de l'ensemble. Même si cela contredit plusieurs de ses rêves humains. Car le « vivre-en-communauté » est un des traits de sa personnalité chrétienne qu'il lui faut également développer. Toutefois la personne, en tant qu'elle porte en elle un projet divin, a elle aussi des droits sur la communauté. Il ne faut pas sombrer dans le juridisme et oublier trop aisément que la

communauté se définit essentiellement comme une *communion* de *personnes,* donc que fondamentalement elle s'ordonne à la perfection évangélique des membres. Comme le dit fort bien une règle orientale [7], la communauté n'est ni une armée, ni un grand établissement économique, mais une cellule de la famille de Dieu. Chaque religieux ne peut donc pas se confondre avec un quidam que l'on conduirait au gré de la productivité de l'ensemble, selon le plan stratégique des « officiers majeurs ». Il est un fils de Dieu qu'il faut guider en servant en lui le vouloir personnel du Père. Ce qui, répétons-le, n'interdit nullement que parfois on lui demande de très lourds sacrifices, à condition que l'on sache que c'est là, pour lui, une voie de progrès dans sa *communion* au Père.

On nous dira sans doute : comment le supérieur majeur d'un grand institut peut-il connaître et diriger ses sujets de la façon dont vous envisagez cette connaissance ? Ne décrivez-vous pas un idéal impossible et donc utopique ? Nous touchons du doigt par cette difficulté un autre vice de notre exercice actuel de l'autorité religieuse ; la centralisation à outrance. Aujourd'hui, du moins pour la majorité des communautés, tout est réglé en haut lieu par le supérieur majeur — général ou, plus souvent, provincial — assisté, lorsqu'il a recours à cette prudence minimale, par son conseil. Les assignations viennent de cette autorité suprême qui les a faites en tenant compte avant tout des besoins de la province. Les supérieurs locaux, donc ceux qui de fait connaissent les religieux et partagent la même vie fraternelle, qui tâchent également de les guider vers la perfection, ont fort rarement leur mot à dire. On déplace leurs sujets comme des pions sur un damier. On brise une communauté à laquelle ils avaient réussi à infuser un esprit. Au fond, on les considère comme de simples administrateurs, un peu comme les fonctionnaires du supérieur majeur. Dans les grosses décisions concernant leur communauté on les consulte d'ordinaire, mais là où n'est en jeu que l'exercice évangélique de leur vocation de supérieur on fait fi de leur propre compétence. Cela paraît secondaire face au rendement de la province comme telle.

Or normalement, le processus devrait être inverse. Les supérieurs des petites fraternités, proches des religieux, devraient, plus que le conseil provincial ou général, jouer aux côtés du supérieur majeur le rôle clé dans l'assignation et le déplacement des religieux. Ce qui répond à ce que nous disions plus haut de la situation du supérieur dans le mouvement qui va des religieux au Père. Une assignation

---

7. *Typicon auctoribus servis Dei Metropolita Andrea et Archimandrita Clemente Szeptycky, studitis,* Rome, 1964, p. 43. Le texte continue : « le salut des frères doit être sa loi suprême ; aussi ne faut-il point qu'il sacrifie ce qu'exige le salut des âmes à d'autres considérations de profit ou de perte matériels ».

n'est jamais un acte banal, simple changement de maison et de tâche. Elle met toujours en cause la personnalité spirituelle du sujet. Seuls sont alors capables de juger avec prudence — cette vertu essentielle au supérieur — ceux qui connaissent du dedans le religieux, savent ses talents mais aussi ses difficultés et ses limites, et qui *avec lui* ont cherché à déchiffrer la volonté du Père. Il s'agit de la vie religieuse d'une personne, non de celle d'un simple nom sur une liste. Et que de vies à tout jamais gâchées à cause d'une assignation faite administrativement et non pas évangéliquement ! Que nous sommes loin du Seigneur Jésus dans la grande prière du chapitre dix-sept de S. Jean où nous avons vu la signification profonde de son autorité : « je gardais en ton nom ceux que tu m'as donné, j'ai veillé sur eux » (*Jn* 17, 12) !

Une autorité « en dialogue »

Servir le vouloir du Père sur la communauté et à fortiori servir l'appel inscrit dans le cœur de chaque religieux par l'Esprit ne peut pourtant pas se faire uniquement par une consultation mutuelle des supérieurs. L'Evangile exige que le sujet lui-même et la communauté en son individualité propre jouent ici un rôle actif [8]. L'autorité ne peut s'exercer qu'au creux d'un dialogue vrai.

Nous avons en effet longuement montré comment l'autorité religieuse apparaissait dans le dynamisme même de la fraternité et insisté sur cette immanence. Elle est, disions-nous, au point de confluence des appels des frères, à leur rencontre avec la règle commune choisie pour guide. Elle ne se situe donc pas au-delà de la fraternité mais en plein cœur de celle-ci, comme son pivot. Ce qui implique entre autres que, loin de transcender les lois de la *communion* fraternelle, elle les assume au contraire pour les conduire à un achèvement. Elle est essentiellement une autorité de *communion* [9].

Or entre hommes toute *communion* vraie exige le respect le plus absolu de la dignité foncière de l'autre. Dans un chrétien cette dignité n'est autre que la qualité de « fils adoptif du Père » avec la liberté de l'Esprit qu'elle confère. Peut-on mépriser ou compter pour rien l'image du Christ gravée dans le mystère d'une personne humaine, ou encore, sous prétexte de la conduire à une plus haute perfection, mettre dans l'ombre ses attributs les plus essentiels ? Un « fils de Dieu », habité par l'Esprit, orienté vers le don libre de lui-même au Père dans une vie dorénavant vécue « pour Dieu dans le Christ Jésus » (*Rm* 6, 11) ne peut en aucun cas perdre sa propre responsabilité de

8. Ceci a été fortement et courageusement affirmé par *Perfectae caritatis* (n. 14). Cfr *N.R.Th.*, 88 (1966) 403.
9. Voir J. M. R. TILLARD, *art. cit.*, pp. 381-386.

chrétien adulte. S'il se met sous une règle, c'est d'ailleurs précisément pour parvenir plus aisément à cette maturité, en travaillant à l'épanouissement des dons du Père. Sous la puissance de l'Esprit. Or l'Esprit est inventif, créateur, souffle de perpétuel renouveau. Il ne perd pas ces prérogatives du fait que le baptisé est dorénavant sous l'égide d'un supérieur.

Tout au contraire, et ici apparaît le dialogue. Car évangéliquement il ne suffit pas au sujet de se soumettre passivement à ce que lui dicte l'autorité. Il doit lui aussi chercher ce que le Seigneur veut de lui, penser personnellement au bien de la communauté entière. Celle-ci est son bien, tout comme lui appartient sa propre destinée chrétienne, quoiqu'à un autre titre. D'ailleurs, c'est comme personne libre qu'il est entré en religion, non comme individu renonçant à son droit inaliénable de pensée et d'expression. Il réfléchit, il discute, il se sent compromis par la marche de l'institut. Sans pour cela croire qu'il pèche par orgueil ou manque de soumission, ou qu'il s'occupe de ce qui ne le regarde pas. Au contraire il pècherait par manque d'amour de la fraternité et manque de courage s'il demeurait passif. Car ainsi il nuirait à la percée de la volonté de Dieu dans le groupe et en lui. Une fraternité n'est pas en effet simple coagulation de personnes, elle exige une osmose des intelligences et des cœurs. Le voilà le dynamisme ascendant, montant de la périphérie, jaillissant de l'action de l'Esprit dans les frères. Il aboutit au supérieur. Et celui-ci, s'il se considère serviteur de la fraternité, doit l'accueillir. Sans suspicion. Sans dédain non plus. Comme une Parole que le Père lui adresse, dans l'Esprit, à travers ses frères et pour ceux-ci. A lui de juger, de discuter, de consulter. En définitive il lui appartiendra, dans sa prudence de chef, d'accepter ou de refuser ou de modifier ce qu'on propose ainsi. Sa décision sera impérative. Pourtant elle ne sera, on le voit, ni un acte taché d'autarchisme ou d'autocratisme, ni un ordre arbitraire, mais le fruit de la fraternité vécue. Portée dans l'Esprit qui habite le cœur de la fraternité, non dans un Esprit abstraitement cherché au-delà de celle-ci, elle respectera la dignité du subordonné et, au lieu d'en faire le simple rouage impersonnel d'une machine dont le cerveau vit enfermé en sa tour d'ivoire, assumera sa responsabilité.

Voilà introduite la notion de *co-responsabilité* dont on a tant peur en certains milieux parce qu'on craint qu'elle ne mette en péril la nature même de l'autorité religieuse. Si ce que nous venons de montrer est juste, on voit combien ces craintes sont mal fondées et qu'une *co-responsabilité* bien comprise s'inscrit dans la logique de l'autorité évangélique. Car elle respecte la nature même de la fraternité — cœur de l'Evangile — sans pour cela rendre vaine ou accessoire la fonction du supérieur. Tout au contraire, elle la hausse. A condition que le supérieur soit conçu non comme le despote qui règne en maître sur

une poignée de chrétiens qu'il conduit au gré de sa propre volonté, mais comme le serviteur du projet que le Père a inscrit en chacun de ses frères.

Engager chaque religieux et, lorsque cela la concerne, la communauté entière, de façon active et personnelle, dans la lecture et l'interprétation de cet appel de Dieu pour l'*aujourd'hui* grandit également la dignité de l'acte d'obéissance. Il devient alors adhésion consciente et aimante à un vouloir divin que l'on sait incarné dans le concret, perceptible à travers le sens des événements, et dont l'on saisit plus nettement la relation au mystère du Salut. Non la plongée tête basse dans un tunnel dont personne (pas même le supérieur) ne devine l'issue, mais au contraire la réponse adulte et lucide à une Parole de Dieu entendue en soi et remplie d'intelligibilité. A l'*ex cathedra* du supérieur fait place l'humble et fraternelle écoute commune des suggestions de l'Esprit. A l'autoritarisme et à la soumission irraisonnée la charité du dialogue. En quoi l'obéissance est-elle atteinte ? L'Evangile nous montre que l'obéissance absolue de Jésus n'est jamais coupée d'une intelligence personnelle de l'ordre du Père en son âme humaine, même si cet ordre le fait souffrir.

Mais il faut aller encore plus loin. Il existe des décisions nécessaires à l'existence du groupe comme tel et qui peuvent être prises par d'autres que le supérieur sans que soit mise en cause la fidélité de la communauté à son idéal d'obéissance évangélique. A l'heure actuelle, le supérieur concentre d'ordinaire en lui la responsabilité de la vie entière de la fraternité. Même lorsque certaines tâches sont laissées à l'initiative d'un frère plus compétent, il exerce l'ultime contrôle et il faut lui rendre compte de tout. Est-ce là situation obligatoire, voire normale ? Nous en doutons. Car on transporte ainsi sur le supérieur des charges — souvent très lourdes — qui théologiquement ne sont pas essentiellement liées à la véritable nature évangélique de sa fonction et qui, d'autre part, l'empêchent d'exercer celle-ci en plénitude.

Nous avons en effet défini cette fonction en nous plongeant d'emblée dans la zone non de l'administratif mais du pneumatique. Considéré en ce qui le définit comme *supérieur religieux,* celui qui détient l'autorité évangélique dans la communauté n'est pas la rencontre hybride d'un économe, d'un distributeur de permissions, d'un organisateur et d'un conseiller spirituel. Il est formellement l'instrument pour la fidélité à l'appel du Seigneur, tel que la règle en dessine au moins les grandes structures. Tout ce qui s'agglutine autour de cet axe ne peut être qu'accidentel. Aussi existe-t-il un ensemble d'éléments, même purement spirituels, que la communauté comme telle pourrait fort heureusement assumer — quel que soit le mode précis choisi pour l'exercice de ces fonctions — sans que soit violée l'autorité du supérieur. En particulier ce qui relève de ce que l'on pourrait appeler la

portion purement matérielle ou profane de la vie commune. Sans exclure des aspects directement « religieux » et de premier plan. *Car théologiquement la communauté est elle aussi habilitée à exercer, en symbiose avec son supérieur, un certain pouvoir sur ce qui concerne sa vie.* L'histoire des ordres mendiants montre clairement qu'à leur origine certains d'entre eux, en particulier les Frères Prêcheurs, se sont assez nettement orientés dans une ligne ouverte à cette *co-responsabilité* du groupe : supérieurs élus à tous les échelons par la totalité des religieux, mandat temporaire et soumis à un exigeant contrôle, chapitres provinciaux et généraux considérés comme l'autorité suprême exerçant les fonctions majeures du pouvoir, droit de tout religieux à faire entendre ses doléances au sujet du supérieur, droit d'exprimer au chapitre ses desiderata. Pourquoi, à l'époque où la société entière attache une importance considérable à la *co-responsabilité,* le processus serait-il celui d'un arrêt sur des formes autocratiques nullement essentielles à la nature même de la vie religieuse ?

On nous fera une objection. Le religieux, nous dira-t-on, s'est engagé à suivre en tout ce qui concerne l'accomplissement de sa vocation la volonté d'un autre homme, son supérieur. Oter à celui-ci, comme nous le proposons, une fraction assez large de son champ d'action ne revient-il pas à restreindre à l'extrême le domaine de l'obéissance ? Souvent entendue, cette objection traduit elle aussi un durcissement théologiquement inacceptable. Certes l'obéissance oblige à se fier à une autre volonté. Mais cette autre volonté est plus large que celle du supérieur prescrivant *hic et nunc* telle action ou telle assignation, accordant ou refusant telle permission. Elle s'exprime essentiellement et fondamentalement par la règle. D'autres sources de décisions peuvent donc intervenir, pourvu d'une part qu'elles ne mettent pas en cause l'autorité spécifique que possède en son domaine propre le supérieur, d'autre part qu'elles demeurent dans les limites fixées par la règle. Chaque jour, d'ailleurs, le religieux adulte accomplit une foule d'actions que son supérieur n'a pas à lui prescrire puisqu'il les trouve inscrites dans sa règle. Celle-ci conditionne son action.

On voit donc qu'une analyse théologique de la nature de l'autorité religieuse ouvre de larges perspectives pour un renouvellement de la pratique actuelle de l'obéissance. A condition que l'on ne parte pas à l'aveuglette et que l'on ne remplace pas une forme jugée trop aliénante par un laisser-aller qui n'aurait plus rien d'évangélique.

Une autorité « éducative »

Parler de *co-responsabilité,* de dialogue, c'est évoquer une autre fonction de l'autorité, sa fonction éducative. Nous y avons sans cesse fait allusion chaque fois que nous avons employé les termes « guider »,

« aider à discerner ». Si elle est un service évangélique, l'autorité religieuse doit avoir pour but de faire peu à peu du religieux un chrétien adulte.

Le mot latin *auctoritas* vient d'ailleurs du verbe *augeo* qui signifie faire croître, mener à son accomplissement [10]. Le pouvoir possédé s'ordonne toujours à l'éclosion de valeurs positives. Dans le climat évangélique il est moins une puissance tombant du dehors et enveloppant le sujet qu'une puissance auxiliaire venant aider la personne à atteindre sa fin. Comme l'autorité du père sur le fils qui est quelque chose de lui-même. Il ne s'agit donc pas d'abord d'imposer des valeurs extrinsèques mais de conduire à maturité les valeurs immanentes. Nous sommes ainsi plongés dans le dynamisme de la vie.

Une autorité qui veut simplement faire vivre en plénitude, qui se coule dans le dynamisme du don de Dieu, pour que le sujet puisse mieux répondre à l'initiative du Père et ainsi épanouir en lui les valeurs pascales, est évidemment attentive à la pédagogie de la grâce elle-même. Autrement, loin de servir la vie évangélique elle l'étouffe. Il lui faut donc, au lieu de s'efforcer de façonner les hommes selon ses propres schèmes et ses propres impatiences, épouser soigneusement la courbe de croissance de la vie baptismale dans le cœur de chacun, se soumettre à la patience de l'Esprit.

Il est en effet nécessaire de se débarrasser à tout jamais de l'idée que la perfection évangélique s'acquerrait selon un rythme sans cesse ascendant, par ajoute continuelle d'actes vertueux, allant droit comme une flèche vers le but visé. La vie de l'être spirituel croît toujours par méandres, selon une lente économie d'avancées et d'arrêts. Elle a ses périodes de ferveur mais aussi ses crises et ses tiédeurs. Il lui arrive de courir mais le plus souvent de piétiner. On ne forme donc pas un religieux en le faisant vivre continuellement au-delà de ses limites. L'exemple du Seigneur Jésus devrait nous instruire, ici encore, plus qu'il ne le fait. Au sortir des années passées avec lui les douze sont loin de réaliser le type idéal de l'apôtre. L'un d'eux le trahit, Pierre le renie, ils s'enfuient presque tous durant les heures douloureuses de la Passion, après la Pentecôte ils ne brillent guère par leur unanimité. Pourtant c'est ainsi, à travers ces faiblesses elles-mêmes, qu'il forme en eux le petit noyau d'où sortira son Eglise. Une autorité évangélique tient compte de tout ce qu'il y a dans l'homme. Elle s'adapte à l'homme. Elle mesure ses ordres et ses décisions à la capacité de chacun. Elle est patiente. Elle ne brise rien. Même si la productivité et la gloire extérieure du groupe doivent en souffrir. La croissance évangélique d'un frère vaut cela. L'homme passe toujours avant la structure.

---

10. Cfr A. Ernout, A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, 1951, pp. 100-103.

Que d'erreurs irréparables sur ce point ! Que de créatures de grâce encore frêles ou en pleine crise qu'une autorité maladroite écrase et fait mourir à tout jamais ! Des refus de dialogue, des assignations inhumaines mais imposées « pour mieux identifier à la Croix » alors que le sujet n'en peut plus, des changements décidés « pour briser la volonté », des blâmes publics, peuvent être au point de départ d'une médiocrité éteignant petit à petit les germes de sainteté déposés par le Seigneur. A qui la faute ? Au manque d'esprit de foi du sujet ? Peut-être. Mais aussi à celui qui, au lieu de se considérer comme le serviteur attentif « à ne pas éteindre la mèche qui fume encore », s'est borné à commander. Jette-t-on à l'eau, de force, quelqu'un ne sachant pas encore nager ? Mal utilisée, considérée uniquement comme une puissance au service de l'ordre et de la discipline et non comme une puissance au service de la croissance de grâce, l'autorité peut tuer la vie évangélique. Ce qui, dans le plan de Dieu, est tragique. Certaines des paroles si dures que le Christ adressait aux chefs de son peuple valent encore. Il en est qui, par la façon dont ils exercent leur métier de responsables, ferment aux hommes la porte du Royaume des cieux (*Mt* 23, 13-15).

Evidemment, dans la notion d'autorité religieuse que nous développons en cette étude, on ne peut plus tabler sur un gabarit universel applicable indistinctement à tous. La règle elle-même ne peut pas être univoquement imposée. Sans répéter ici ce que nous avons exposé ailleurs [11], rappelons que malgré son importance capitale — sur laquelle nous avons jusqu'ici longuement insisté — elle est essentiellement, elle aussi, moyen d'éducation. Elle n'a donc en rien valeur d'absolu. Elle n'est là que pour éduquer à l'Evangile, et débouche toujours sur un au-delà qui est précisément la mystérieuse effigie du Christ gravée par l'Esprit dans le cœur du croyant et dont il s'agit d'affermir et de développer les traits. D'où sa relativité face à cet être-de-grâce. Aussi le vrai supérieur n'est-il pas celui qui restaure partout l'observance matérielle des constitutions, mais celui qui parvient à faire ses sujets établir un lien authentique et vécu entre la règle et leur vie intime de grâce. Là, dans le secret du croyant, et là seulement, la règle atteint sa fin. Tant que cette intériorisation n'a pas eu lieu elle ne sert de rien, sinon peut-être à donner trop aisément bonne conscience et au supérieur et aux subordonnés.

Il se pourra donc que pour un religieux, en convalescence spirituelle après une épreuve ou remontant péniblement la côte d'une infidélité, il soit nécessaire de prévoir une étape de lente incubation des valeurs essentielles de sa vie baptismale et dans ce but de le dégager de certaines obligations de la règle commune. On ne met pas subitement en

11. *Art. cit.* à la note 2.

pleine lumière un œil malade ; on l'y réhabitue. Normalement moyen excellent pour la perfection évangélique, tel ou tel point des constitutions peut écraser un tempérament spirituel encore trop faible pour le porter. C'est alors que le supérieur manifestera son talent d'éducateur. S'il cherche la qualité de vie évangélique plus que la quantité des observances, il saura, en dialogue avec le sujet, mettre l'accent sur l'essentiel, détecter le rythme d'ascension le plus propice à la paix intérieure et à la stabilisation de la vie de grâce.

Il existe d'ailleurs à l'intérieur de la règle une hiérarchie de valeurs, et il faut à tout prix éviter de tout mettre sur le même pied. Bien des malaises actuels proviennent souvent du fait que dans la première formation, celle des postulats et des noviciats, on présente tous les éléments en vrac sans montrer que certains sont secondaires, voire accessoires, que d'autres constituent l'axe essentiel autour duquel gravite la fidélité à l'idéal librement choisi. Nous ne nions pas que la fidélité « même dans les petites choses » soit signe de l'intensité de la charité. Mais il est important de bien saisir que certains points de la règle ne sont que « des petites choses » et donc ne se trouvent pas aussi formellement liés que d'autres à la ligne de force dessinant l'effort principal du religieux dans sa marche vers le Seigneur. Car il serait grave — et l'expérience prouve que le risque n'est pas fictif — que dans le désir de tout maintenir on en arrive à voiler peu à peu l'essentiel.

Notons ici combien il serait souhaitable que les constitutions et la règle des communautés, au lieu de se perdre dans une infinité de petits détails, se bornent à tracer les lignes structurales de l'idéal commun, laissant à des coutumiers sans cesse revisés et surtout à la prudence des supérieurs la charge de préciser les modalités concrètes d'application. En plus de libérer la législation religieuse d'une certaine allure de rabbinisme qui la rend parfois insupportable, cette conception de la règle aurait l'immense avantage de faire nettement la démarcation entre l'esprit et la lettre, entre le noyau définissant l'idéal auquel on s'oblige nécessairement par la profession et les modalités concrètes dans lesquelles il se vit, entre ce qui doit demeurer et ce qui peut changer, entre ce que le supérieur ne peut en rien modifier et ce qu'il peut adapter à la mesure de chacun, entre ce que le sujet et le supérieur acceptent comme un donné normatif et ce qu'en dialogue ils peuvent ensemble trouver.

C'est ainsi que l'on conduit le religieux vers une vie baptismale vraiment adulte. Et tel est bien le but de l'entrée en religion, comme aussi la raison d'être du supérieur. On ne fait pas en effet profession formellement dans le but de vivre constamment soumis à des chefs, mais au contraire pour mener à sa pleine maturité et à sa liberté parfaite l'être-chrétien que le baptême a déposé en soi. L'obéissance doit

déboucher sur la vraie liberté intérieure. Car l'adulte est celui qui, parvenu au terme de sa croissance et de son éducation, est dorénavant capable d'exercer sa responsabilité personnelle de créature libre. Et cela sans avoir sans cesse besoin d'être poussé par un autre. Sa vraie motivation vient du dedans. Aussi, le supérieur religieux éduque-t-il ses sujets lorsqu'il leur apprend à se déterminer eux-mêmes dans le sens de la règle, donc à avoir de moins en moins besoin de lui. Ce qui, évidemment, n'implique pas qu'il les délie de leur obéissance ! Tout au contraire. Ils se soumettent entièrement à l'Esprit Saint et aux préceptes des constitutions, demeurant fermes dans l'offrande au Seigneur de leur vouloir, ne renoncent en rien au sacrifice intérieur d'eux-mêmes que signifie le don de leur volonté propre. Mais sans avoir besoin de recourir en tout à son ministère. Un peu comme celui qui maîtrise parfaitement une langue n'a plus à consulter sa grammaire, à feuilleter sans arrêt le lexique. Il épouse spontanément, sans même y penser, le génie de la langue. Ainsi, le vrai religieux adulte épouse spontanément le génie de la règle. Sa consécration d'obéissance a atteint en lui le statut d'*habitus*.

Nous distinguions à l'instant, à l'intérieur des prescriptions de la vie religieuse, entre points essentiels et aspects secondaires. Cette distinction vaut également là où on essaie de conduire le religieux à une utilisation adulte de ce moyen de perfection qu'est son obéissance au supérieur. La coutume actuelle est, en général, de s'en remettre au régime de la « permission ». On présente au supérieur une demande, que l'on pense légitime, et on sollicite son approbation. Cela, qu'il s'agisse de chose grave ou de menu détail. Il nous paraît difficile de ne pas maintenir cette façon d'agir lorsque les réalités en cause sont importantes, surtout lorsqu'elles portent sur l'orientation même de la vie du sujet. Le religieux ne peut pas, de lui-même, s'engager en telle direction sans au préalable soumettre son projet à son supérieur. Autrement que reste-t-il de la signification fondamentale de l'obéissance comme remise de tout soi-même à Dieu par la médiation de la docilité à un autre homme ? Mais il en va tout autrement pour les points secondaires. En ce domaine, très large, le jugement personnel peut aisément s'exercer sans pour cela échapper à l'obéissance. *Celle-ci n'est-elle pas avant tout l'orientation délibérée et constante de la vie dans le sens de la règle ?* Ne confondons-nous pas trop facilement vie d'obéissance et kyrielle de petites permissions demandées machinalement et accordées mécaniquement ? Il nous paraîtrait plus éducateur de remplacer ces dernières par le fait de *rendre compte* périodiquement, et en adulte responsable, des initiatives et des décisions personnelles prises en ces diverses circonstances, minimes et sans importance capitale. En plus de favoriser une saisie plus nette de la distinction entre l'essentiel et l'accessoire, cette méthode

aurait en effet l'immense avantage de concilier l'initiative personnelle et pourtant la soumission à l'autorité. Est-il en effet nécessaire que ce recours au supérieur soit toujours antécédent ? Nous ne le pensons pas. Et avouons qu'il est souvent plus contraignant d'agir en toute initiative, mais en sachant qu'on aura ensuite à en rendre fidèlement compte, que de se couvrir au préalable d'une vague autorisation qui recouvre des actes dont plus jamais on ne reparlera. Que de fois la permission reçue donne trop facilement bonne conscience ! Ce qui contredit la finalité éducative de l'autorité.

Alors, l'obéissance devient non pas étouffante mais vraiment libératrice. Elle fait s'épanouir la liberté de l'Esprit. Car elle permet au chrétien de se saisir de toutes ses forces vives, sans rien renier des dons de Dieu, et de tout orienter dans le sens du vouloir du Père. Mais de ce vouloir tel qu'il est gravé dans la vie personnelle et non tel que l'envisage un schème abstrait et théorique qui vaudrait uniformément pour tous. Or, puisque Dieu est la source et la norme de toute autorité, plus on passe ainsi dans le vouloir de Dieu sur soi, plus on brise ce qui s'oppose à la spontanéité de la *communion*. Plus on passe, en définitive, dans la liberté de Dieu.

*
* *

Nous posions au départ de cette réflexion le problème d'une rénovation dans notre façon de vivre le mystère de l'autorité religieuse. Nous laissions soupçonner qu'une théologie approfondie de la nature de l'obéissance et du sens de la fonction de supérieur ouvrait de larges perspectives pour une harmonisation de nos façons de faire avec les conditions de l'humanité d'aujourd'hui, plus sensible qu'autrefois aux valeurs de *co-responsabilité*, de dialogue, de fraternité. Au terme de ce travail il ne nous semble pas exagéré d'affirmer qu'il est possible de concilier les éléments essentiels de l'obéissance religieuse avec ces appels à un plus grand respect de la liberté et de l'initiative de la personne. Rien ne s'oppose donc à ce que la vie religieuse, tout en demeurant centrée sur la voie évangélique de l'obéissance, s'oriente vers une nouvelle forme de concrétisation de la dépendance et de la soumission à l'égard de l'autorité. Et cela dans le sens de la *co-responsabilité*, si proche de l'idéal de fraternité qui est au cœur de l'Evangile de Dieu.

Ottawa-4, Canada J. M. R. TILLARD, O.P.
Collège Dominicain de Théologie
96 avenue Empress